



## Procès-Verbal de l'Assemblée Générale ordinaire

Du vendredi 26 novembre 2021

L'an deux-mille-vingt-et-un, le vingt-six novembre à dix-sept heures quarante-cinq les membres de l'association Le Lézard se sont réunis dans le local de l'association, 4 rue Pierre Rameil à Céret (66400) sur convocation régulière qui leur a été adressée par messagerie électronique par l'association. 14 membres sur 47 sont présents en début de réunion.

Est arrivée en cours d'assemblée : Marguerite Dada à 18h05.

Est parti avant le vote des membres du C.A. : Raphaël Gonzalez à 18h23.

### Ordre du jour

- Désignation du président de séance, du scrutateur, et d'un secrétaire
- Rapport moral
- Bilan financier
- Renouvellement des membres du Conseil d'Administration
- Questions diverses



Ghislaine Givaud accueille les participants à l'assemblée et annonce l'ordre du jour.

## Désignation du président de séance, du scrutateur, et du secrétaire

Ghislaine Givaud se propose comme président de séance, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents représentés.

Madeleine Finet de propose comme scrutateur, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents représentés.

Le temps que Marguerite Dada revienne de son travail, Madeleine Finet se propose comme secrétaire de séance, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents représentés.

## Rapport Moral

Ghislaine, présidente, présente le bilan moral.

*"Ce n'est pas évident de faire un bilan moral de l'association dans les circonstances actuelles..."*

*En 2020 nous étions bien lancés avec des activités variées et des animations et concerts programmés sur les 6 mois à venir... La Covid nous a coupé l'herbe sous les pieds... Nous avons dû fermer le 1<sup>er</sup> novembre.*

*Début 2021 nous avons été obligés de rendre le local (malgré la participation aux loyers de certains adhérents que nous remercions une fois encore).*

*À notre réouverture, toute récente, nous avons en compte de quoi payer 2 mois de loyer, la caution et de quoi assurer les charges courantes. Nous avons négocié avec le propriétaire et obtenu le maintien du loyer au même prix et la réduction de la caution à un seul mois de loyer, ce qui nous a incités à reprendre...*

*C'est une nouvelle aventure car nous redémarrons pratiquement à zéro ! Mis à part notre petite réputation nous sommes dans le vague quant à notre avenir. Concernant le passe sanitaire nous entrons dans deux catégories : les bars et les ateliers associatifs, et nos obligations sont assez vagues. Donc pour le moment nous demanderons la passe sanitaire à toute personne entrant dans le local :*

- *Quels animateurs l'auront ?*
- *Combien d'adhérents ne pourront pas entrer ?*
- *Combien de membres seront démotivés par un an de fermeture pour ne pas dire 20 mois de crise sanitaire ?*

*En fait, malgré la motivation du groupe et la bonne volonté nous sommes limités dans nos perspectives et nos projections... Il faut juste positiver."*

## Résolution

Le rapport moral de l'association est adopté avec 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.



## Bilan Financier

Eric Schmedes, trésorier, présente le bilan.

Les comptes de l'association ont changé de banque, nous avons tout transféré de la Banque Postale, trop draconienne, vers le CIC.

Cette année la subvention de la municipalité de Céret nous a été accordée à hauteur de 500 €. La demande doit être renouvelée chaque année. On peut tenter de renouveler la demande dès maintenant (contacter Mme Lacombe).

*(ndlr : s'il s'agit d'une demande de subvention ordinaire, le dossier à remplir pour 2022 n'est pas encore disponible, il le sera courant décembre.)*

Au 26 novembre 2021 l'association a 1468,15 € en banque.

Les recettes depuis notre réouverture :

148,40 € pour les consommations,

660,00 € pour les adhésions,

133,50 € pour la participation aux ateliers.

## Résolution

Le bilan financier de l'association est adopté avec 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

## Renouvellement des membres du Conseil d'Administration

Le conseil d'administration actuel est composé de 6 membres, suite à démission en mars 2020 d'Ida Giorgi, et à démission en novembre 2021 d'Alain et Muriel Locatelli. Eric Schmedes, trésorier actuel, démissionne aussi car il a déménagé et son éloignement de Céret et son travail rendent difficile son rôle au sein de l'association.

Deux candidats se présentent : Léon Dada, et Marc De Gualy. Leur entrée au sein du conseil d'administration est votée à main levée. Tous les candidats ont été élus à l'unanimité. Le conseil d'administration est donc composé de sept membres (par ordre alphabétique) :

Léon DADA

Marguerite DADA

Marc DE GUALY

Madeleine FINET

Ghislaine GIVAUD

Marie PAIMPEC

Colette REY

Il se réunira le jeudi 2 décembre pour élire le bureau.



## Questions diverses

- Un membre s'inquiète de ne pas recevoir par e-mail la lettre hebdomadaire de l'association. La secrétaire assure qu'elle n'a pas eu de messages d'erreur lors des envois. Elle vérifiera l'adresse à laquelle le message est envoyé.
- Un membre demande s'il y aura un vote pour désigner le nouveau trésorier. La présidente indique que c'est lors de la réunion du conseil d'administration que ce vote est effectué, entre les 7 membres du C.A.
- Ghislaine fait le point sur les ateliers qui ont repris depuis la réouverture. Elle remercie Lesley pour l'atelier d'anglais qui marche bien, Raphaël pour l'atelier "espagnol débutants" qui n'existait pas encore et qui était très demandé, Maria pour l'atelier d'espagnol, Léon pour les ateliers d'harmonica et de musique, Fabienne et Jean-Claude pour l'atelier de français, et Marie pour l'atelier de recycl'art.
- Ghislaine rappelle à l'assemblée l'importance de réserver lors des activités où la réservation est conseillée car le local ne peut pas accepter beaucoup de monde. Elle indique aussi que lors d'annonces où on demande "qui est intéressé", si personne ne répond, rien ne se fera.
- Devant le malaise induit par l'obligation de contrôler le passe sanitaire à l'entrée du local et donc par le fait de devoir refuser des entrées de futurs adhérents ou animateurs, Marguerite a demandé à une autre association (toulousaine) par quel moyen ils avaient contourné cette règle. Ils ont déclaré leur local "espace privé réservé aux adhérents" et utilisé un vide juridique à ce sujet. Madeleine avertit qu'il faut faire attention aux vides juridiques. Notre espace n'est pas plus privé que nos intentions. Ghislaine indique que, bien que refuser les entrées lui fasse mal au cœur, le passe sanitaire est un gage de garantie qui fait que les adhérents se sentent plus protégés. Une membre indique que de toutes façons il faut respecter les "gestes barrière". Tout le monde est d'accord. Léon demande vers qui on peut se tourner parmi les autorités locales pour avoir une version officielle. Il ira à la gendarmerie pour se renseigner. Gérard se demande si le local est un espace privé, qui peut y entrer pour contrôler les "passes" ? Eric répond que les forces de l'ordre n'ont pas le droit de rentrer dans un espace privé sans autorisation. Madeleine demande si le café, dans sa composition, est différent de la France entière ? Ghislaine répond que oui car ici tout le monde est vacciné. Madeleine demande où s'arrête la responsabilité de l'association s'il y a un cas contact parmi les membres (vaccinés).

La décision de déclarer le local "espace privé réservé aux adhérents" et d'accepter des membres non vaccinés est mise au vote, exceptionnellement, car non inscrite à l'ordre du jour, mais vitale pour le futur de l'association. 7 membres sur 14 votent pour. La majorité n'étant pas atteinte, l'association continuera à contrôler le passe sanitaire à l'entrée du local.

- Un membre demande où on peut lire les informations concernant règlements et statuts de l'association. Ghislaine indique que les statuts et règlements sont sur le site internet lezardasso.fr. Les compte-rendus des assemblées générales le sont aussi. Elle ajoute que toutes les questions sont les bienvenues.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la présidente lève la séance à 18h45.

**La Présidente**

Ghislaine Givaud

**La Secrétaire**

Marguerite Dada

**Le Scrutateur**

Madeleine Finet

